

**EN SAVOIR PLUS SUR :**

**www.fcol16.org (rubrique BASICOMPTA)**



**Vous manquez d'outils et de connaissances pour gérer la comptabilité de votre association... BASICOMPTA simplifie la fonction de trésorier et facilite l'édition de documents comptables**

*Un plus pour les relations avec les partenaires !*

**Contacts : Nadège GRELLIER et Sylvain COLMAR**

**FEDERATION CHARENTAISE DES OEUVRES LAIQUES**

14 rue Marcel Paul – BP 70334

16008 ANGOULEME cedex

<https://www.facebook.com/pg/FCOL.16>

tél 05 45 95 17 89 – fax 05 45 95 28 21

mel : [assoc.fol16@ac-poitiers.fr](mailto:assoc.fol16@ac-poitiers.fr)

site : [www.fcol16.org](http://www.fcol16.org)



**POUR VOUS !**



**Un outil d'aide à la comptabilité pour les associations**



# Logiciel simple et adapté pour les

## POUR QUI ?

Présidents, secrétaires, trésoriers, dirigeants n'ayant pas ou peu de connaissances dans le domaine de la comptabilité. Vous, qui manquez d'outils, de temps et de connaissance pour gérer sereinement la comptabilité de votre association.

## QUELS AVANTAGES ?

- Saisir les pièces comptables très simplement. (libellés adaptés aux associations). Saisir les charges et les produits constatés d'avance.
- Avoir un journal qui permet de visualiser, rechercher ou modifier une saisie.
- Editer automatiquement le compte de résultat et le bilan au format CERFA (nécessaire pour les demandes de subventions).
- Réaliser le suivi de sa comptabilité par action (manifestations, activités...)
- Effectuer des rapprochements et suivre les soldes bancaires.

Etre accompagné par la FCOL ensuite si nécessaire.

## COMMENT BÉNÉFICIER DU LOGICIEL ?

- Contacter la FCOL - Ligue de l'Enseignement 16
- Signer la convention d'utilisation de Basicompta
- Participer à une formation de 2 h pour apprendre à utiliser le logiciel

# opérations comptables des associations

## COMMENT ÇA MARCHE ?

Basicompta est accessible en ligne, il ne nécessite pas d'installation particulière sur les ordinateurs. Seule une connexion internet est indispensable pour son utilisation.

Son utilisation s'accompagne d'une formation obligatoire mise en place par la FCOL.

## COMBIEN ÇA COUTE ?

Droit de maintenance : 50 € par an

Formation de base de 2 heures : 30 € par structure (3 personnes maximum)

**IMPORTANT !** Ce service n'est accessible qu'aux associations affiliées à la FCOL



## POURQUOI ?

En tant que Centre de ressources pour la vie associative, la FCOL propose différents services afin de soutenir les associations et leurs dirigeants : prêt de matériel, mise à disposition d'information, formations, ... c'est dans ce cadre plus précisément, pour une aide à la comptabilité associative que la FCOL vous propose ce logiciel.

Beaucoup de dirigeants manquent d'outils et de connaissances pour gérer leur comptabilité, ce logiciel, à travers une approche différente, vous apporte une réponse adaptée.